



**FORMATION DE 2ANS EN ALTERNANCE
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Cette fiche formation tient compte de la réforme du BTSA AP conduite pour la rentrée 2024

BTSA Aménagements Paysagers (BTSA AP)

PUBLIC CONCERNÉ

être titulaires d'un BAC (général, technologique, ou professionnel), ou d'un autre diplôme de niveau 4.
Autres parcours* (possible cycle en 1 an après échange avec le responsable de formation),

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

- Se positionner sur Parcoursup et retirer un dossier d'inscription auprès du CFA MFR BONNE
- Age : de 15 à 29 ans révolus.
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Inscriptions : compléter un dossier d'inscription, participer à un entretien de validation du projet professionnel, signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'entreprise. *Sauf dérogation accordée dans les conditions fixées par l'article D. 6222-19 du Code du travail, le début de l'apprentissage au sein d'une entreprise doit avoir lieu au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début du cycle de l'organisme de formation auquel l'apprenti est inscrit.*

ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Entreprise de création et d'entretien d'aménagements paysagers.
- Service Espaces Verts de ville ou de collectivité.
- Bureau d'études d'architectes paysagistes.

OBJECTIFS

Ce BTSA forme les apprentis à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir, créer et aménager des espaces paysagers.
 - Organiser le travail de l'équipe de jardiniers que vous encadrez, et gérer de façon rentable toutes ces activités.
 - Analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations.
 - Réaliser des mesures topographiques et des plans d'aménagement.
 - Etablir des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères.
- Proposer un entretien adapté.
Planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier.

Références

	2023 (taux réalisé sur un effectif classe de 6 apprentis)
Taux de réussite BTSA AP (sur un effectif de 6 candidats présentés à la session examen 2023)	83%
Insertion professionnelle(Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	50%
Taux de poursuite d'étude	17%
Satisfaction globale Apprenant(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprenant(e)s)	98%
Taux de persévérance (sur un effectif de 10 à l'ouverture de la formation 2021)	6 candidats présentés à l'examen
Valeur ajoutée de l'établissement (Indice OPCO)	NC

CODE DIPLOME

323 214 01

CODE RNCP

17218

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

REFERENCE JO/BO 19/02/2023

NIVEAU DE SORTIE

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 5 (Bac+2)

DUREE DE LA FORMATION

1350 heures (sur 2ans)
Formation en présentiel

DUREE DU CONTRAT

2ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap)

RYTHME DE L'ALTERANCE

20 semaines en CFA en 1ère année
20 semaines en CFA en 2ème année

DATES DE LA FORMATION

1^{ère} année du 01/09/2024 au 01/07/2025
2^{ème} année du 01/09/2025 au 30/06/2026

PUBLICS ACCUEILLIS

Tout public accepté, voir les prérequis

*positionnement: Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap
https://www.mesjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=06924301

Ouverture de la formation en septembre 2021 pour la 1^{ère} fois

FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



CONTENU DE FORMATION du BTS A AP

	Dénomination des Modules de formation (Blocs de compétences Générales)
M1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1.2 Se situer dans des questions de société C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société
M2	Construire son projet personnel et professionnel C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers (EIL propre à la MFR de Bonne) C2.4 Conduire un projet
M3	Communiquer dans des situations et des contextes variés C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public C3.2 Communiquer en langue étrangère C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

	Dénomination des Modules de formation (Bloc de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTS A Aménagements paysagers)
M4	Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers C4.2 Gérer des équipes au travail C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations
M5	Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation C5.3 Piloter les opérations de gestion de la végétation
M6	Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements
M7	Assurer la gestion technico-économique de chantiers C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier C7.3 Gérer un aléa
M8	Elaborer un projet d'aménagement paysager C8.1 Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande C8.2 Concevoir un projet d'aménagement paysager C8.3 Présenter un projet d'aménagement paysager

METHODES MOBILISEES

- Formation en alternance.
- Pédagogie de l'alternance.
- Le formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec l'expériences en entreprise des apprenant(e)s et le métier préparé.
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret de suivi en entreprise dont l'utilisation est obligatoire.
- A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage, tuteurs.
- Pédagogie des MFR privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateau techniques), la mobilisation sur l'élaboration de projets une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'apprenant(e): Plan d'étude, auto-évaluation.



FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



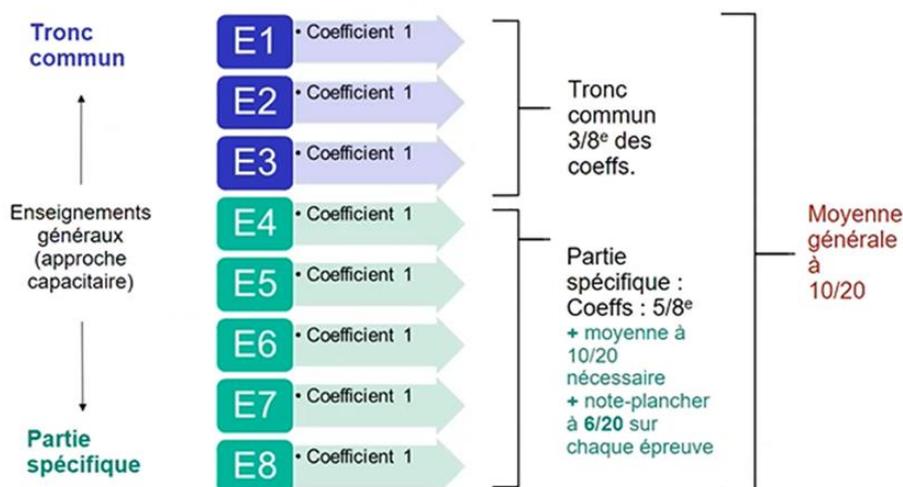
EVALUATIONS CERTIFICATIVES / SESSIONS D'EXAMEN*

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSa semestrialisé (3)
E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF
E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF
E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF
E4	B4	Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager	ECCF	EPT	ECCF
E5	B5	Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique	ECCF	EPT	ECCF
E6	B6	Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers	ECCF	EPT	ECCF
E7	B7	Assurer la gestion technico-économique de chantiers	EPT		ECCF
E8	B8	Elaborer un projet d'aménagement paysager	EPT		ECCF

* L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences.

L'organisation des épreuves prend en compte les modalités particulières de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités : CFA/MFR BONNE modalité d'évaluation 1 (ECCF + EP) uniquement.

Modalités de calcul des moyennes



*Possibilités d'aménagements d'épreuves en fonction de la situation de handicap, après accord du ministère de l'agriculture

Conformément au règlement d'examen tous les blocs de compétence doivent être validés pour obtenir la totalité de la certification

MODALITES D'EVALUATION

Afin d'aider l'apprenant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre:

Evaluation des acquis en centre de formation (QCM, devoirs surveillés, production personnelles, entraînement aux épreuves ...)

Evaluation en entreprise (entretiens, visites)

Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de médiation, de bilan.

APRES LA FORMATION

Suites de parcours possibles/passerelles:

Le BTSa est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle dans les domaines tels que la conduite de projets et de chantiers, l'infographie paysagère ou encore en classe préparatoire scientifique ATS post BTSa pour intégrer une école d'ingénieur ou les écoles nationales supérieures de paysage afin d'obtenir le diplôme d'Etat de paysagiste. Ils peuvent aussi intégrer l'une des écoles supérieures privées.

Spécialiser leur diplôme en intégrant un Certificat de spécialisation en 1 an,
CS assistant du concepteur
Paysagiste, Construction paysagère, arboriste
élagueur.

Débouchés professionnels:

Responsable de chantiers en entreprise paysagiste.
Agent technique au sein d'une collectivité (service espaces verts...)
Technico-commercial dans la filière horticole ou paysage.
Responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs...
Technicien supérieur en bureau d'études.

FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



MODALITES FINANCIERES

- Aucun frais de formation pour l'apprenant(e) et/ou son représentant légal
- Le financement de celle-ci est prise en charge par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale, se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles (à défaut, fixation du coût par décret).
- Les frais liés à la pension ou 1/2 pension et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti(e)/ ou son représentant légal.
- Coût moyen préconisé par France Compétences: 7000€

REMUNERATION

L'apprenti(e) perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Rémunération consultable sur le site du ministère du travail.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/>

Cette rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

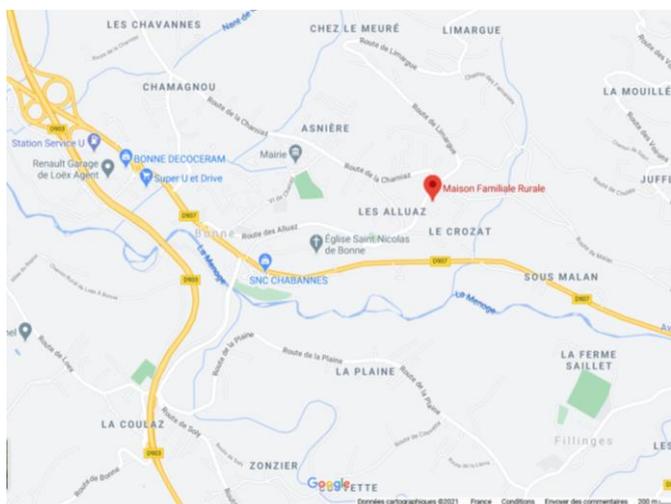
En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

MATERIEL/EQUIPEMENT

- Salles de cours équipées de vidéo-projection, tableau numérique, Espace numérique, CDI, Salle d'examen pour les CCF.
- Plateau technique: Laboratoire, Arboretum, Diverses machines de chantier

ACCES PAR TRANSPORT

- Ligne de Bus <https://www.tac-mobilites.fr/itineraires-horaires/lignes/ligne-5>
- Gare SNCF d'Annemasse <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/gares/87745497/Annemasse>
- Parking gratuit (véhicules légers)



1154 Route des Alluaz
74380 BONNE
☎ 04 50 39 20 06
mfr.bonne@mfr.asso.fr
<https://mfr-bonne.fr/>

Secrétariat ouvert du lundi
au vendredi de 8:00 à 12:00
et de 13:30 à 17:30

Coordonnées GPS
46.169690
6.334359

HANDICAP

- Etablissement reconnu H+ (dispositif régional)
 - Formation accessible aux personnes porteuses de handicaps. Contactez Notre référent H+ Mme Andrée LARMUSIAUX au 04 50 39 20 06 pour évoquer d'éventuelles spécificités et accompagnement personnalisé, si besoin.
- Lien vers notre page H+



MOBILITE INTERNATIONALE

- Le CFA accompagne les apprentis dans la constitution de leur dossier et l'obtention des financements nécessaires le cas échéant.

Contact:

Mme. Lucile CHESNOY Tél: 04 50 77 97 25



LES + DE LA FORMATION

- Restauration et hébergement**
Cuisine préparée sur place / Internat possible pour BTS
- Métier**
Certiphyto « décideur »
- Loisirs**
Mur d'escalade
Foyer des jeunes
Table de ping-pong
Babyfoot
Terrain de sport
Activités/animations thématiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Aurélien CERRONE
aurelien.cerrone@mfr.asso.fr
mfr.bonne@mfr.asso.fr